

SOMMAIRE

Edito

Avantageuses actions arsia+

P1

Le contrôle annuel du registre
Déplacement
Intracommunautaire des bovins
Commande d'autovaccins

P2

OCC: conduite à tenir en cas
d'avortement

P3

Le Syndrome Dysgénésique
et Respiratoire Porcin (SDRP)
Commission
d'accompagnement 2022

P4

Edito

Dans les médias, dans la rue, dans nos conservations, ... il ne se passe pas un jour sans que soit évoquée l'inquiétante augmentation du coût de la vie. Il semble qu'aucun poste ne soit épargné. Le « panier des ménages » composé de 230 produits et de services du quotidien est bien secoué. On peut ainsi lire dans la presse qu'en zone Euro, l'inflation atteignait 5 % en décembre, son plus haut niveau en vingt-cinq ans. L'envolée des prix s'explique en grande partie par la hausse exceptionnelle des tarifs de l'énergie, qui ont bondi de 26 %. Quant à un retour sous les 2 % d'inflation, il ne serait prévu que pour 2023...

Dans la gestion de son budget 2022, notre asbl se voit elle aussi confrontée à cette augmentation généralisée des prix: tarifs postaux, fournisseurs (labo, boucles, frais informatiques, matières premières, ...), indexations salariales.

Et parallèlement, les sources de subsides se tarissent, puisque tout le monde est impacté.

L'ARSIA, sa Direction et ses administrateurs ont pourtant la volonté de maintenir le maximum d'actions en faveur des éleveurs. Un exercice difficile et douloureux, car désormais, dans ce contexte d'inflation, nos services ne peuvent être maintenus... qu'au prix d'une augmentation de la participation financière de nos adhérents. Fin 2021, pour la première fois depuis de nombreuses années, l'Organe d'Administration a voté l'augmentation raisonnée de ses services: certaines analyses, colostrum, boucles bovines et ovines, cotisation ARSIA+, documents d'identification, frais d'envoi des documents, ... Cet ajustement des tarifs et cotisations a été décidé dans le souci premier de maintenir à son meilleur niveau la performance diagnostique assurée par notre laboratoire.

Par ailleurs nos nombreuses actions **arsia+**, adaptées quelque peu également, sont néanmoins maintenues et restent très intéressantes et cohérentes avec la réalité du terrain, comme vous pouvez le lire ci-contre. En effet, ces actions s'inscrivent dans l'intérêt diagnostique au niveau de l'animal et du troupeau: kit autopsie, kit digestif, kit respiratoire, kit achat/entrée, soutien dans la lutte contre les principales maladies de troupeau, etc... autant de leviers d'action pour maintenir la bonne santé de votre élevage ou l'améliorer au besoin.

Les vétérinaires administrateurs de notre asbl et moi-même insistons: en 2022, si votre élevage rencontre un problème sanitaire, le personnel logistique, administratif, technique et vétérinaire est à votre disposition pour vous conseiller et vous soutenir. Un mail, un coup de fil, nous vous répondrons. Prenez aussi le temps d'en parler avec votre vétérinaire; pour vous aider l'un et l'autre à faire régulièrement le point sur la santé de votre élevage, pensez à consulter sur notre portail CERISE votre fiche SPOT, concentré d'informations propres à votre troupeau et mises à jour trimestriellement.

Au nom de l'ARSIA et de son Organe d'Administration, je vous souhaite à chacune et chacun une bonne année, sous le signe de la santé la meilleure possible de vos animaux... et la vôtre aussi, cela va de soi.

Bonne lecture,
Laurent Morelle, Président de l'ARSIA



2022



Avantageuses actions arsia+

Lors de sa dernière séance, l'Organe d'Administration a défini les « actions arsia+ » qu'il souhaitait promouvoir en 2022.

Pour la plupart réservées aux membres en ordre de cotisation, elles font l'objet de ristournes importantes. Nous attirons cependant votre attention sur le montant modifié de certaines actions. Un tableau récapitulatif des différentes aides octroyées est disponible sur notre site internet: <https://www.arsia.be/actions-arsia/>. Dès lors que votre cotisation est en ordre, les ristournes sont accordées directement, sans démarche particulière. Attention, une nouvelle condition sera liée à l'**arsia+**, à savoir de nous envoyer les biopsies d'oreille, sans aucun frais pour vous, même si vous ne réalisez plus le dépistage du BVD. Celles-ci permettront d'alimenter la biothèque et de vous offrir de nouveaux services.

- 1 L'intervention sur les **boucles électroniques** est maintenue chez tous les ruminants.
- 2 Le **kit autopsie** réalise systématiquement un ensemble d'analyses selon les organes atteints de manière à élargir au maximum le champ d'investigation et augmenter le taux de diagnostics. Déjà efficacement appliqué pour les avortements, ce protocole concerne toutes les espèces, bovines, ovines, caprines, porcines ainsi que les volailles. En outre, dans le courant du second trimestre, des fiches synthétiques sur les pathologies digestives du troupeau vous seront proposées gratuitement, reprenant les informations pertinentes sur les 3 dernières années. Enfin, le diagnostic des maladies porcines bénéficiera d'un nouveau programme d'analyses afin d'être le plus en adéquation possible avec les pathologies rencontrées sur le terrain.
- 3 Le **kit digestif** pour veaux et bovins adultes repose sur le même principe. Pour optimiser le diagnostic à partir du prélèvement, un ensemble d'analyses bactériologiques, parasitologiques et virales sont automatiquement réalisées et adaptées à l'âge de l'animal.
- 4 Les **abonnements parasitaires** permettent de suivre l'évolution annuelle des infestations parasitaires chez les grands et petits ruminants, grâce aux prélèvements réalisés à des moments stratégiques, associés à un encadrement technique et scientifique.
- 5 Le **kit respiratoire** explore largement la sphère respiratoire en recherchant systématiquement, par PCR et par bactériologie, une série d'agents pathogènes spécifiques.
- 6 L'**action IBR** est maintenue. Dans le contexte de la Loi de Santé Animale en vigueur depuis avril 2021, un test IBRgB est réalisé systématiquement et gratuitement en même temps que le test IBRgE

sur toutes les transactions commerciales. De même, pour le test IBR gB sur « Troupeau Indemne régime gE » (pour l'éligibilité, contacter le service 'Administration de la Santé') de manière à identifier et distinguer le plus rapidement possible les animaux vaccinés de ceux qui ne le sont pas. Enfin, le test IBRgB sur « Troupeau Indemne régime gB » bénéficie lui aussi d'une action **arsia+**.

- 7 Les **actions mycoplasmoses bovine** encouragent les éleveurs à réaliser des tests à la vente et à l'achat et les aide dans leur volonté de lutter contre cette maladie, au moyen de tests exploratoires et de bilans sérologiques ou PCR.
- 8 Les **kits Introduction achat/vente** sont maintenus, pour tous les ruminants. Dorénavant, les tarifs sont identiques quel que soit le sexe ou l'âge de l'animal.
- 9 La **paratuberculose** reste une action importante du programme 2022 dans le cadre des plans de contrôle (ELISA chez les laitiers) et de lutte de l'ARSIA (PCR), reconduits selon les mêmes conditions avec toutefois une ristourne un peu moins importante.
- 10 De même, les actions **néosporose** sont maintenues (analyse à l'achat et bilans) dans le cadre du plan de lutte de l'ARSIA.
- 11 L'action **BVD**, soit une intervention sur les tests BVD à la naissance, est maintenue.
- 12 Les **antibiogrammes** pour les bovins restent gratuits.
- 13 **Ovins-Caprins-Cervidés**: actions avantageuses sur les tests *Visna Maedi* et Border disease.
- 14 **Porcins**: une nouvelle action porte sur la détection par analyse PCR du virus du syndrome dysgénésique respiratoire porcin (SDRP) (voir page 4 de cette édition).

Nous vous invitons à parler de ces multiples aides avec votre vétérinaire.
Les équipes de l'ARSIA restent à votre disposition pour toute information complémentaire!

AUTO-CONTRÔLE DE L'IDENTIFICATION ET DE L'ENREGISTREMENT

Le contrôle annuel du registre

UNE VALEUR AJOUTÉE, POUR CHAQUE ÉLEVEUR ET POUR LA TRAÇABILITÉ DU TROUPEAU !

La période hivernale, et surtout le mois de janvier, est le moment idéal pour effectuer la mise en ordre administrative de la traçabilité de son troupeau via la vérification attentive du registre d'inventaire

En confrontant le relevé du nombre d'animaux de votre ferme avec les passeports en votre possession et le registre de l'effectif total de vos bovins, vous pouvez assez facilement détecter et corriger les erreurs.

Afin d'aider au maximum les éleveurs à respecter les contraintes administratives de la traçabilité, la plate-forme CERISE affiche régulièrement des alertes récapitulatives des déclarations manquantes ou tardives, notamment à partir des mouvements enregistrés à l'arrivée.

A partir du relevé d'inventaire mis à jour automatiquement selon les encodages, une vérification annuelle de ce registre par l'éleveur lui-même reste bien sûr appropriée.

Par exemple, un animal est-il parti avec un passeport incorrect ? Ou un document d'identification a-t-il été perdu ou n'a pas été reçu ? En effectuant une vérification annuelle des registres, vous décèlerez ce genre de choses et pourrez y remédier en demandant une mise à jour de ces éventuelles incohérences.



l'aide du formulaire « FORM A-01 ». A partir de ce registre, vous vérifiez alors tous les documents d'identification et les animaux présents dans votre exploitation.

La vérification du registre est également le moment idéal pour vérifier les boucles d'oreille manquantes et les commander si nécessaire, pour les remplacer le plus rapidement possible et au moins avant le retour au pâturage.

Prise en charge de la vérification du registre

Souhaitez-vous de l'aide pour la vérification du registre ? Vous pouvez dans ce cas toujours faire appel à l'équipe du service d'encadrement de l'auto-contrôle « Terrain » de l'Arsia, pour un coût réduit. Nos agents se feront un plaisir de vous aider à résoudre une erreur détectée et identifiée.

Vous pouvez aussi joindre notre assistance téléphonique tous les jours ouvrables au 083/230515 (extension #3) de 8h30 à 16h30 ou via helpdesk@arsia.be.

Comment exécuter une vérification du registre ?

Pour l'identification et l'enregistrement des bovins, trois éléments doivent correspondre à tout moment :

- le bétail présent à la ferme
- les documents d'identification (DI's)
- le registre

Si vous n'êtes pas connecté au portail Cerise, vous pouvez toujours demander un registre à jour via notre accueil (083 23 05 15 extension #9), ou en nous envoyant votre demande par écrit à

Et après la DEMAT ?

La dématérialisation des passeports bovins, telle qu'attendue l'été prochain, n'empêchera pas la possibilité d'un auto-contrôle des données de traçabilité au moment opportun. En effet, toute notification de naissance ou d'achat bovin entraînera d'emblée l'édition d'un passeport numérique, qui restera virtuel et accessible informatiquement avec une impression papier possible, selon la volonté de certains opérateurs.

L'auto-contrôle annuel sera donc toujours utile pour vérifier la bonne concordance entre les animaux présents physiquement dans l'exploitation (systématiquement liés à un passeport électronique) et le registre d'inventaire accessible dans Cerise... ou via les services de l'Arsia pour ceux qui en souhaiteraient une version papier.

FIÈVRE CATARRHALE OVINE

Procédure lors de déplacements intracommunautaires de bovins

Les informations ainsi que la déclaration à remplir concernant le traitement des moyens de transport au moyen d'un insecticide ou répulsif agréé sont disponibles sur le site de l'AFSCA :

https://www.favv-afscab.be/santeanimale/fievrecatarrhale/documents/2021-12-20_procedure-E504-1688869-fco-echanges-intracommunautaires_20201220_v3_fr.pdf



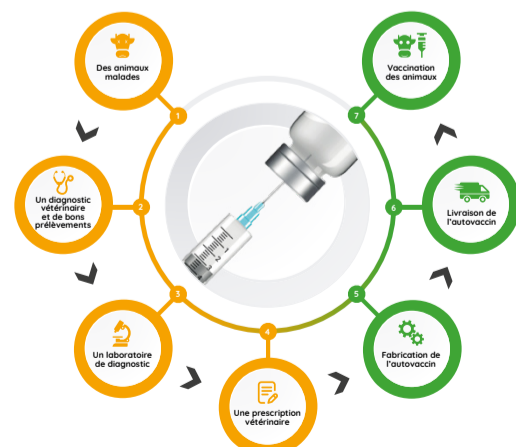
AUTOVACCIN

Commande d'autovaccin

Vous êtes toujours plus nombreux à recourir aux autovaccins produits à l'ARSIA.

Quoi de neuf depuis le 1^{er} janvier 2022 ?

- De **nouveaux tarifs** sont en vigueur, basés sur un **forfait à la commande** quel que soit le nombre de doses demandées, puis un prix par 10, 20 ou 50 doses selon les espèces animales.
- Les **factures** sont adressées exclusivement aux vétérinaires.
- Sur demande du vétérinaire, un devis peut être réalisé.
- La **péremption des autovaccins passe à 1 an** au lieu de 6 mois, ce qui permet désormais de regrouper les commandes et de limiter les frais liés aux nouveaux forfaits.



Besoin d'infos ?

Contactez l'ARSIA - Tél : 083 23 05 15 (Option 5) - E-mail : autovaccin@arsia.be - www.autovaccins.be

DOSSIER OCC

Conduite à tenir en cas d'avortement

Toute gestation ne connaît pas de fin heureuse. Il peut en effet arriver à nos chèvres et nos brebis de voir s'interrompre le développement de leur future portée. L'avortement est ainsi une réalité connue par de nombreux éleveurs et il peut être pris en charge dès la première manifestation, et ce quelles qu'en soient les circonstances.

Un avortement, c'est ...

La mort d'un (ou plusieurs) fœtus suivie de son expulsion entre le début de la gestation et la mise-bas. Un jeune animal mort dans ses 48 premières heures de vie est également considéré comme un avorton.

Déclarer un avortement est important ...

- Pour poser un diagnostic
- Pour initier un traitement si possible
- Pour limiter la contagion au sein des autres femelles gestantes si l'avortement est infectieux

Une chèvre / brebis avorte ... Que dois-je faire ?

- Je me protège: beaucoup d'agents pathogènes sont transmissibles à l'être humain.
- J'isole la chèvre / brebis du reste du troupeau pendant au moins 21 jours.
- J'empêche tout carnivore d'accéder au lieu d'avortement.
- J'appelle mon vétérinaire traitant.
- Je complète le formulaire FORM73.
- Je contacte l'ARSIA pour collecter les échantillons dont le(s) cadavre(s).

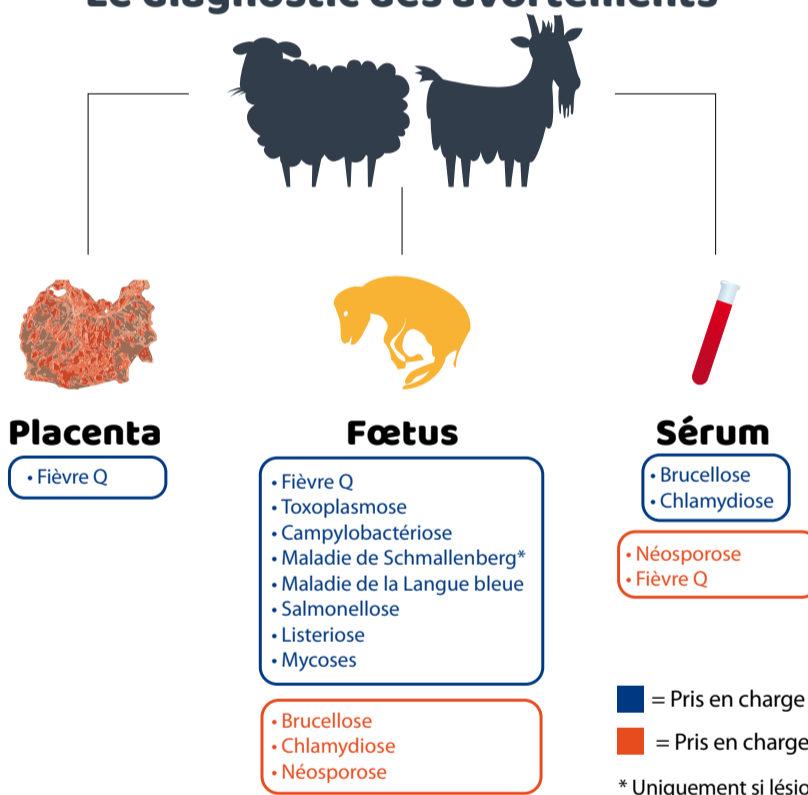
" LE RAMASSAGE DE CADAVRES ET LES FRAIS D'ANALYSES SONT ENTIÈREMENT PRIS EN CHARGE "

Le diagnostic des avortements

Un bon diagnostic, c'est avant tout, un bon panel de prélèvements:

- un tube de sang prélevé chez la chèvre / brebis ayant avorté
- le fœtus
- le placenta

A l'impossible, nul n'est cependant tenu. Il n'est pas possible de rassembler les trois prélèvements? Envoyez-nous tout ce que vous pouvez!



Les pathogènes abortifs sont également les premiers agents infectieux responsables de troubles de la reproduction et de mortalité en bas-âge.

Les diagnostiquer revêt un intérêt large pour la santé et la rentabilité du troupeau.

Quelles sont les causes d'avortement ?

Les causes d'avortement peuvent être très nombreuses. Une première distinction est à opérer entre:

- les causes non-infectieuses (stress, traumatisme, désordre alimentaire, intoxication,...)
- les causes infectieuses (bactéries, virus, parasites, champignons)

Parmi les causes infectieuses, les plus fréquentes sont la fièvre Q, la toxoplasmose, la chlamydirose, la campylobactériose et la maladie de Schmallenberg.

SI LA CAUSE EST « INFECTIEUSE », ELLE PEUT ÊTRE ÉVENTUELLEMENT CONTAGIEUSE, DIFFICILE À COMBATTRE, PERSISTANTE ET POSSIBLEMENT TRANSMISSIBLE À L'HOMME

Dépister est possible!

L'achat demeure le facteur de risque numéro 1 d'introduction d'agents pathogènes dans votre troupeau. Et parmi ceux-ci, se retrouvent bien entendu des agents responsables d'avortement.

Vous achetez un mâle reproducteur ? Un lot de femelles à mettre en lutte ?

Le kit « Introduction » vous permet de dépister bon nombre de maladies susceptibles d'entrer dans votre élevage.



Envie d'en savoir plus sur les causes d'avortement ?
 Retrouvez notre vidéo en ligne sur notre site www.arsia.be



Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter:
 • 083 23 05 15
 • francois.claine@arsia.be

Le Syndrome Dysgénésique et Respiratoire Porcin (SDRP)

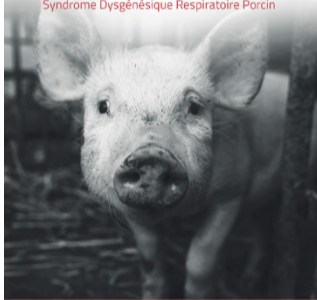


Aussi appelé « maladie bleue » par les éleveurs, le SDRP est une maladie virale responsable de troubles de la reproduction et/ou de troubles respiratoires principalement chez les porcelets et/ou les porcs gras.

L'impact économique est relativement important. Il variera selon le tableau clinique observé, la virulence de la souche virale impliquée, le niveau de protection des truies et des porcelets, les mesures de biosécurité appliquées pour contrôler l'infection, le statut sanitaire global de l'élevage, ...

Il existe des souches américaines et des souches européennes relativement différentes entre elles. Le virus touche principalement les porcs domestiques, mais il a déjà été identifié sur des sangliers. Il se diffuse très rapidement au sein d'un troupeau et dans les zones de forte concentration d'élevages. Le virus SDRP se transmet le plus souvent par voie directe via des porcs infectés, de la semence contaminée et/ou par voie indirecte via du matériel (vêtements, aiguilles, ...). La virémie et l'excrétion virale longues (exemples : plus de 30 jours via les sécrétions nasales et jusqu'à 90 jours via le sperme) font des porcs porteurs et de la semence les principales voies d'entrée du virus dans les populations naïves.

Plan de lutte libre
contre le
SDRP
Syndrome Dysgénésique Respiratoire Porcin



Menez votre élevage porcin vers le statut indemne!

Comment diagnostiquer le SDRP ?

Le diagnostic clinique du vétérinaire d'exploitation devra être confirmé par des examens complémentaires:

- **Diagnostic sérologique** : recherche des anticorps dirigés contre le virus du SDRP sur le sang (méthode ELISA). Cette méthode ne permet toutefois pas la distinction entre des anticorps d'origine vaccinale ou sauvage.
- **Diagnostic virologique** : recherche du virus du SDRP sur le sang ou les organe(s) (méthode PCR). Si du virus est détecté, il est possible dans un deuxième temps de séquencer ce virus (la PCR de la DGZ vous indique déjà quel type de souche est présente : européenne ou américaine).

En Belgique, il existe une différence de circulation du virus du SDRP entre la Flandre et la Wallonie ; on retrouve en effet près de 90 % des exploitations flamandes infectées et 35 % en Wallonie. Dans le sud, la différence peut être expliquée par des éléments tels que le relief accidenté et boisé, la densité et la taille des exploitations, l'auto-renouvellement des truies, l'achat de sperme indemne de SDRP plutôt que l'achat de verrats, ...

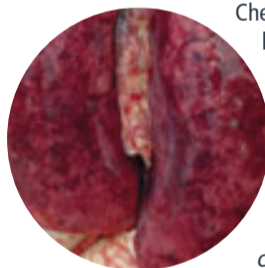
Les signes cliniques

Ils dépendent, ainsi que leur intensité, de l'âge et du sexe des porcs atteints, des conditions de logement et de la souche virale, la souche américaine étant est plus virulente. Dans certains élevages de petite taille, il est possible qu'aucun symptôme ne soit observé.

Chez les **truies**, on constate principalement des troubles de la reproduction (avortements, naissances prématurées, porcelets mort-nés ou chétifs) mais aussi de la fièvre avec troubles respiratoires et les extrémités bleues¹.



Cyanose sur les oreilles d'un porc non exposé infecté par voie naturelle avec le virus SDRP de type 1.



Œdème et hémorragie pulmonaires

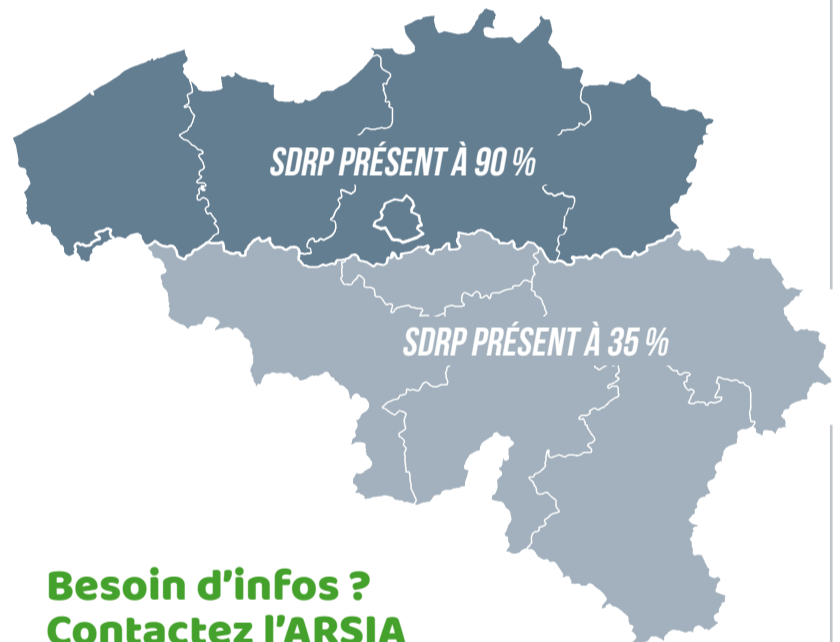
Chez le **verrat**, une diminution de la libido et une baisse de qualité de la semence peuvent apparaître.

Avant le **sevrage**, les **porcelets** peuvent présenter de la diarrhée, de la toux, des troubles nerveux.

Après le **sevrage** et durant la période d'**engraissement**, le virus du SDRP potentialise l'action d'autres germes pathogènes tels que *Mycoplasma hyopneumoniae*, *Streptococcus suis*, *Circovirus* porcin de type 2 (PCV2), *Influenza*,... entraînant des mortalités liées à des surinfections respiratoires² et une baisse de performances ainsi qu'une surconsommation d'antibiotiques dont l'usage est de plus en plus réglementé.

Ajoutons enfin à cela l'adaptation continue du virus... En 2020 par exemple, des symptômes anormaux tels que des saignements ont été observés chez des porcs pour lesquels seul le virus du SDRP a été trouvé.

"LE SDRP N'EST PAS UNE MALADIE ANODINE ! IL EST TRÈS IMPORTANT DE PROTÉGER LES ÉLEVAGES EN S'ASSURANT DE LEUR STATUT AINSI QUE DE CELUI DES ANIMAUX ACHETÉS".



Besoin d'infos ? Contactez l'ARSIA

Tel : 083 23 05 15

E-mail : sdrp@arsia.be

www.sdrp.be

¹⁺² « Porcine Reproductive and Respiratory Syndrome in Hybrid Wild Boars », Volume 17, Number 6, June 2011

A VOS AGENDAS !

Une Commission d'accompagnement en **VISIOCONFÉRENCE** organisée par l'ARSIA est programmée en mars.

Rejoignez-nous via votre smartphone, votre PC, votre tablette.

JEUDI 10 MARS 2022, À 19H30

INFOS COMPLÉMENTAIRES À SUIVRE DANS LA PROCHAÎNE ÉDITION ET SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

« La dématérialisation, une **évolution** et pas une révolution »

